

Conseil des Adultes



Illustration: Perceval

Conseil des adultes

Le Conseil des adultes existe depuis 2016. Les membres du conseil sont choisis par les autres résidents. Ils ont pour mission de récolter les questions et les idées des autres résidents pour les discuter lors de réunions. L'idée est de favoriser la participation des résidents dans l'organisation de la vie à Perceval. Et aussi de favoriser l'autodétermination.

Page 1

Avec le Conseil des adultes, nous poursuivons **deux objectifs**:

1. permettre aux résidents du secteur adulte de s'impliquer plus vivement dans la vie institutionnelle.
2. renforcer l'autodétermination des résidents du secteur adulte.

C'est la direction du secteur adulte qui a eu l'idée de créer un conseil. Le projet a été initié en 2015. Nous avons d'abord posé les bases du projet (objectifs, procédure, etc.). Puis nous avons organisé des élections: les bénéficiaires ont choisi leurs représentants (les membres du conseil). Ces derniers ont participé à la finalisation du conseil. La première rencontre du conseil a eu lieu en mai 2016.

Le Conseil des adultes est composé de neuf représentants. Il y a deux représentants pour l'ensemble des externes et un représentant pour chaque foyer/appartement. Les membres se rencontrent au moins une fois par mois. Plus souvent, au besoin.

Les membres ont trois missions principales.

1. Discuter les questions, remarques et projets des autres bénéficiaires. Ils rendent compte ensuite de ces discussions et des décisions aux bénéficiaires.
2. Transmettre des informations aux autres bénéficiaires, sur demande de la direction ou d'autres personnes pour transmettre des informations aux autres bénéficiaires.

3. Organiser deux fois par an une séance avec l'ensemble des collaborateurs, collaboratrices et bénéficiaires du secteur adulte pour partager des informations importantes.

Expériences

Le Conseil des adultes permet de travailler des aspects essentiels de l'autodétermination et de la représentation: oser exprimer son avis, amener des projets, prendre de parole, faire la distinction entre ses propres demandes et celles des autres, proposer de nouvelles idées, etc. Ces compétences ne sont pas faciles à acquérir. Parfois, certains membres restent parfois silencieux, tandis que d'autres monopolisent trop la parole. Parfois, les revendications se font fort, mais le courage s'étirole au moment de passer à l'action. Et il n'est pas toujours facile pour les membres de faire passer les informations auprès des autres bénéficiaires.

Néanmoins, la plupart des membres du Conseil des adultes s'engagent avec enthousiasme dans leur fonction. Ils ont eu le plaisir de participer à la mise en place de projets qui leur tenaient à cœur, tels que des sorties culturelles ou sportives, ou l'organisation d'évènements tels qu'une soirée dansante. Enfin, les membres ont pu faire valoir plusieurs de leurs revendications concernant par exemple leur lieu de travail, leurs libertés individuelles dans le cadre des ateliers ou encore l'accès à internet pour tous.

Prochaines étapes

Notre objectif maintenant est de pérenniser le groupe actuel et de mieux faire comprendre l'utilité du conseil par l'ensemble des bénéficiaires de l'institution. À terme, nous voulons que les personnes facilitatrices (actuellement une éducatrice et un éducateur) se mettent définitivement en retrait.

Articles de la CDPH Art. 3 qui demande la participation et l'intégration à la société. **Art. 21** Liberté d'expression et accès à l'information. **Art. 26:** Adaptation pour faciliter la participation et l'intégration. **Art. 29** Participation à la vie politique et à la vie publique. **Art. 30:** Participation à la vie culturelle et récréative.

Auteurs: Régis Calif, Justine Tripet, Michael Motz

Institution:



[Site internet](#)

Contact:

Fondation Perceval

Secteur Adulte

Route de Lussy 45

1162 St-Prex

regis.calif@perceval.ch